

Wolu-Inter-Quartiers

... en action !

BELGIQUE – BELGIE
P.P.
1200 BRUXELLES 20
1/3380

Mars 2014

MENSUEL N° 175 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401001 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles



Après lecture, avant de mettre notre bulletin dans le sac jaune, glissez-le dans la boîte aux lettres d'un de vos voisins, changez à chaque fois ! Cela leur fera peut-être plaisir de découvrir Wolu-Inter-Quartiers !

Réaménagement de l'avenue Marie-José

Les membres du comité Lambeau et Alentours, rassemblés avec des habitants motivés de l'avenue Marie-José, ont fait le constat que, tant la vitesse des véhicules que le nombre de voitures étaient en constante augmentation dans leur avenue. Ils ont relayé leur inquiétude auprès du pouvoir communal et plus précisément auprès de la division Stratégie et Mobilité.

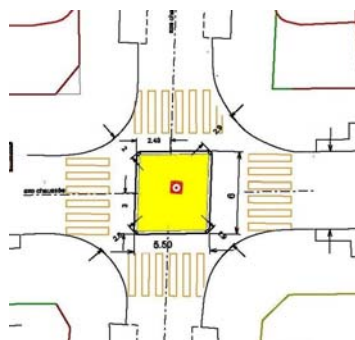
Le Bourgmestre a donc convié les habitants à une réunion le 10 février dernier pour leur présenter un plan de réaménagement de l'avenue Marie-José, réalisé par la division Stratégie et Mobilité. (voir extraits de ce plan).

Malheureusement, comme c'est souvent le cas dans ce genre de réunions, aucune convergence de vue n'a pu émerger de la part des habitants présents sur cette proposition d'aménagement.

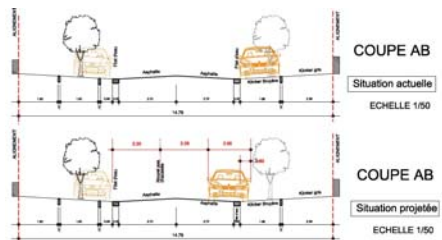
Attentifs, au cours de leur réunion du 13 février, les membres des comités du Haut Woluwe, dont fait partie le comité Lambeau & Alentours, ont rassemblé l'ensemble des avis émis sur ce projet. Au terme de leur expertise, une proposition et la mise en perspective du projet ont été remises aux autorités communales :

Eu égard au fait qu'il est très difficile de concilier tous les habitants sur un projet d'une part et que des réactions du type « NIMBY » (pas dans mon jardin) sont également toujours présentes d'autre part, nous formulons, au nom des 3 comités du Haut Woluwe la proposition suivante :

- Maintenir la zone 30 déjà installée ;
- Installer 2 coussins grenoblois aux carrefours Marie-José/Prince Héritier et Marie-José/rue du Bois de Linthout ;



- Maintenir le stationnement des véhicules tel qu'actuellement, à savoir entre les arbres, au contraire de la proposition communale présentée lors de la réunion ;



- Faire un marquage minimal au sol afin d'optimiser au maximum le nombre d'emplacements de véhicules entre les arbres (dont le coût sera inférieur au marquage sur la rue tel que prévu dans le plan présenté) ;
- Prévoir une grille au sol et un garde-fou métallique autour de chaque arbre afin de protéger les racines des roues des véhicules qui manœuvrent.



- Installer pour une période donnée (par ex. 1 mois) un dispositif permettant de mesurer la vitesse réelle des véhicules, en veillant à ce que ce dispositif soit invisible pour les automobilistes ;
- Le trottoir traversant carrefour Marie-José/Brand Whitlock tel que prévu dans le plan présenté ne devrait-il pas d'abord être réalisé à l'avenue Lambeau (carrefour avéré dangereux – accident mortel et pour lequel par ailleurs, un riverain a déjà fait une proposition de réaménagement) ;
- Faire une évaluation dans un an et si nécessaire, prendre de nouvelles mesures à intégrer à l'ensemble du quartier.

Par ailleurs, nous pensons que le réaménagement de l'avenue Marie-José doit être intégré dans un plan global de réaménagement de l'ensemble du quartier en zone 30 (plan à moyen terme) et que les frais en-

gagés pour l'avenue Marie-José ne peuvent en aucun cas hypothéquer le réaménagement de l'ensemble du quartier. Lors de la présentation du plan aux riverains, il a été fait mention d'un coût de 250.000 €.

A terme, il est prévu de sécuriser le quartier au moyen de trottoirs traversants, ce qui sera un plus pour les habitants concernés.

Les comités de quartier n'ont pas pour rôle de représenter l'ensemble des habitants du quartier, par contre ils peuvent répondre à une fonction consultative. Nous pensons toutefois

que leurs propositions ont une certaine pertinence non seulement parce qu'ils connaissent bien leur quartier, leurs habitants mais également parce qu'ils suivent de près toutes les propositions d'aménagement que ce soit en urbanisme, en environnement ou encore en mobilité.

Ils ont par conséquent une vue plus globale et sont soucieux du bien commun en évitant au maximum des réactions du type « NIMBY » ; ils sont affiliés à Wolu-Inter-Quartier qui veille également à ce que les propositions d'un quartier

n'aient pas de conséquences négatives sur un quartier riverain.

*Pour le comité Lambeau et Alentours,
Luc Jamouille et pour les comités du Haut
Woluwe, Béatrix Tilquin*

Important ! Actuellement, la Commune fait une enquête sur son site internet au sujet de ces aménagements et lance une pétition vers la Région pour le réaménagement Lambeau/Brand Whitlock.

<http://www.woluwe1200.be/fr/news/avis-aux-habitants-quartier-marie-josée-lambeau-prince-heritier-prekelinden>

Vous comprenez quelque chose ? Nous non !

Cette histoire concerne la demande d'un permis mixte d'urbanisme et d'environnement pour reconstruire un immeuble à appartements comprenant 58 logements à la rue Vervloesem, 150.

Notre interrogation concerne le mode de calcul de la densité de ce projet et plus particulièrement la prise en compte d'une parcelle qui n'appartient plus au promoteur dans peu de temps ou qui ne lui appartient déjà plus..

Quelques explications s'imposent.

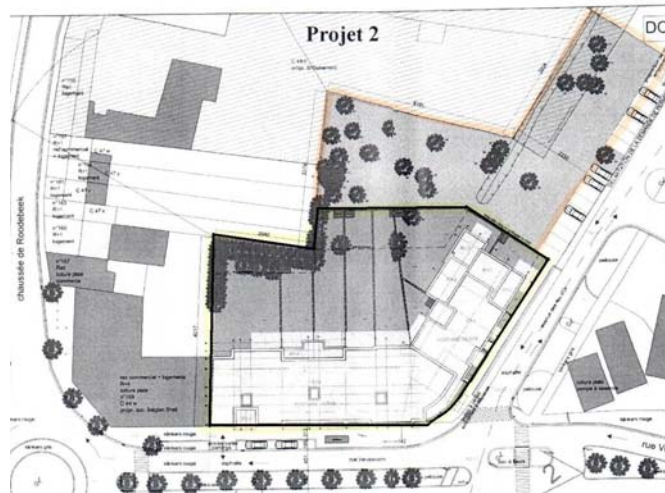
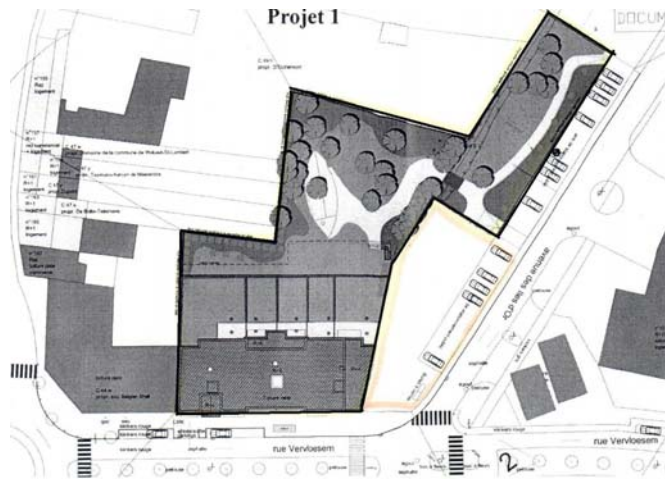
Un précédent projet (projet 1) a reçu un permis d'urbanisme pour 33 logements. La densité des logements était de 87L/ha.

Ce permis n'a pas été mis en œuvre, le promoteur et la Commune ayant trouvé un accord pour l'échange de terrains en vue de finaliser un projet d'urbanisme plus correct au coin de la rue Vervloesem et de l'avenue des Iles d'Or. Ce que nous approuvons.

Une nouvelle demande de permis a proposé un immeuble de 58 logements pour une densité de 125L/ha. (Projet 2)

Seulement, ce nouveau projet, à l'enquête publique du 14 au 28 novembre 2013, tient compte pour le calcul de la densité, non seulement du futur terrain du promoteur, donc avec la parcelle échangée avec la Commune, mais également de la parcelle qui revient maintenant à la Commune, à savoir l'ensemble des parcelles.

Il nous semble que ce type de calcul est erroné, car même si la commission de concertation a émis un « considérant » concernant cet aspect du dossier (voir ci dessous), il nous semble que ce « considérant » ne peut



Dans le projet 1, le terrain du promoteur est celui qui se trouve à l'intérieur du gros trait noir. Il comprend le bâtiment à front de la rue Vervloesem, le jardin à l'arrière et une zone verte le long de l'avenue des Iles d'Or.

Le terrain communal est la partie blanche située devant quelques voitures en stationnement.

Dans le projet 2, le terrain final du promoteur est compris dans la partie entourée du trait noir et le terrain communal, en gris, est situé avenue des Iles d'Or.

pas être pris en compte car le « nouveau » terrain communal n'est pas concerné par le projet.

Considérant que pour le rapport P/S, le calcul doit s'effectuer sur l'ensemble de la superficie des terrains visés par le projet dès lors qu'ils sont contigus, conformément à la doctrine et à la jurisprudence : « Celles-ci conduisent à considérer qu'un terrain est constitué d'un ensemble de parcelles cadastrales formant un tout contigu: « deux parcelles qui ne se joignent pas physiquement ne constituent pas un seul bien » (M.Pâques, la définition du lotissement et les autres divisions in Pratique notariale et droit administratif, Bruxelles, Larcier, 1998, p:20 n°17); « En matière d'urbanisme, il n'y a aucune obligation d'être propriétaire d'un bien pour introduire une demande de permis pour ce bien » (C.E. Havelange n°223.356, du 2 mai 2013);

Pourrais-je, par exemple, tenir compte d'une partie de la grande parcelle non bâtie de mon voisin, si celui-ci est d'accord, pour densifier mon propre projet sur ma parcelle ? Je remplis bien les conditions : les terrains sont contigus et je ne dois pas être propriétaire du bien du voisin pour introduire ma demande.

De plus, soulignons que, même si la Commune a précisé qu'un parc serait aménagé sur le terrain concerné, cela reste une déclaration qui n'a pas de fondement juridique et que par conséquent, la Commune pourrait changer d'avis par la suite.

Pour avoir un avis éclairé sur ce point précis de ce dossier, nous avons écrit au fonctionnaire délégué de l'Administration de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la Région de Bruxelles Capitale. Nous attendons sa réponse !

Bernard Devillers, coordinateur.

Sur le Parvis Saint-Henri Le dimanche 27 avril 2014

De 07 h 30 - 13 h 00

Brocante de vêtements et jouets pour enfants et adultes



Participation : 10 € / Pas de réservation
Emplacement de 2,5 m sur 2,5 m

Infos : comité de quartiers : Charles Six : 0475 98 33 03

Infos Ligue : Anne Fontaine : 0497 30 13 25

STATIONNEMENT INTERDIT SUR LE PARVIS DE 06H00 à 13H00

Une activité conjointe du comité de quartiers Parvis Saint-Henri
et de la Ligue des Familles de Woluwe-Saint-Lambert

**Le comité de quartier « Lambeau & alentours » souhaite
informer et inviter ses habitants à l'évènement**

Dimanche 27 avril 2014

« Un dimanche aux puces »
sous la forme
« Garage sale et jardinets ouverts »
dans les avenues Marie-José, Lambeau
et Général Lartigue

Mais également sur les avenue Albertyn, Servais Kinet, rue du Bois de Linthout
du comité «Prekelinden - Bois de Linthout»

En collaboration avec le comité de quartier « Parvis Saint Henri » qui organise depuis de
nombreuses années une brocante sur son parvis, les comités « Lambeau & alentours » et « Prekelinden -
Bois de Linthout » invitent les habitants à se promener, chiner et brocancer le même jour dans leur
quartier.

Quel est ce principe?

- Vous souhaitez vous libérer de quelques bibelots ? Il vous suffira d'ouvrir votre garage, ou d'exposer
dans votre jardin, les objets que vous souhaitez vendre, donner ou troquer ! Vous pensez
simplement vous promener et trouver l'objet rare dans le quartier, c'est l'occasion !

Infos

- Luc Jarmouille, Comité de Quartier « Lambeau & alentours », lambeau.alentours@gmail.com
- Beatrix tilquin, Comité de Quartier « Prekelinden- Bois de Linthout », tilquin6@hotmail.com



Projet de Plan régional Nature

En ville, à Bruxelles comme dans le monde entier, la biodiversité est évidemment soumise à de fortes pressions: réduction des espaces verts, pollution de l'air et des eaux, rupture des "couloirs" permettant aux espèces de se déplacer... Malgré les nombreux efforts faits pour protéger la nature en Région bruxelloise, on constate une diminution de la surface des espaces verts et de la biodiversité. C'est inquiétant pour l'environnement mais aussi pour l'attrait de la Région et la qualité de vie des Bruxellois.

Un plan nature pour la Région

Concilier le développement de la ville avec la nature, la rendre accessible à tous et placer l'humain au cœur de ce développement, constituent des enjeux fondamentaux.

C'est pourquoi la Région bruxelloise se dote d'un "Plan régional nature" afin d'orienter les politiques et de mobiliser les Bruxellois en faveur de la biodiversité, le développement et la protection de la nature.

A l'enquête publique jusqu'au 15 avril 2014.

<http://www.bruxellesenvironnement.be/Templates/news.aspx?id=39509&langtype=2060>

Les panneaux publicitaires poussent comme des champignons !



Vive le patrimoine !

Alors que l'on crie à la dangerosité des passages piétons installés avenue Paul Hymans, on a eu la bonne idée de placer un panneau publicitaire juste peu avant un passage pour piétons !

Déjà « bien mis en valeur » par les véhicules stationnés devant sa façade, la Métairie Van Meyel se voit gratifier maintenant d'un panneau publicitaire lumineux.

La Commune ne peut-elle vraiment rien faire dans le choix de ces emplacements ?

Voir notre article du mois dernier !



Vive la sécurité !

Ouverture du Repair Café de Woluwe-Saint-Lambert le dimanche 18 mai à partir de 14 h 00

Lieu : Ateliers de la rue Voot, rue Voot, 91.



Réparer ensemble, c'est l'idée principale des Repair Cafés.

On y vient avec un objet défectueux ou abîmé. Avec l'aide d'un expert bénévole, on le remet en état.

Les outils sont disponibles sur place : des bénévoles vous accueillent, vous guident et vous conseillent.

Un appareil ne fonctionne plus et hop, souvent on s'en débarrasse ! Dans nos pays, nous avons pris l'habitude de jeter. Pourtant, nous parvenons à sauver plus de 60% des objets et appareils qui passent par les Repair Cafés.

Le Repair Café c'est également un lieu de rencontres et de découvertes, où on peut prendre le temps de boire un verre ou déguster une part de tarte dans une ambiance conviviale.

5 ateliers seront ouverts : le petit électro, l'informatique, le bois, le métal et la couture.

Le Repair Café de Woluwe-Saint-Lambert sera ouvert **tous les 3^{ème} dimanches de chaque mois de 14 à 18 h 00, à partir du dimanche 18 mai 2014.**

Les initiateurs du Repair Café Woluwe-St-Lambert

Jean Motllo (02 782 04 86 le soir) et Bernard Devillers (0478 42 47 83)

repaircafewoluwestlambert@gmail.com

Cette initiative est soutenue par les Ateliers de la Rue Voot, Wolu-Inter-Quartiers et l'échevinat de l'environnement de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert.



Le comité de quartier Aquilon organise à Wolubilis une bourse aux jouets, livres jeunesse, BD, vêtements de seconde main pour enfants (et accessoirement pour adultes).

De 10 à 14 h 30. Réservation obligatoire pour un emplacement à 8 € au 02 761 60 29. Nombre de places limitées.

Cette activité s'inscrit dans le cadre de la **journée Enfants-Parents Admis** organisée le **dimanche 27 avril à Wolubilis** et se situe à la place du temps Libre.



Journée Enfants-Parents Admis Dimanche 27 avril 2014 au Centre culturel Wolubilis

Pour la 3^e année consécutive, le Centre culturel Wolubilis accueille sa désormais traditionnelle « Journée Enfants-Parents Admis ». L'occasion rêvée pour les familles de passer ensemble un moment joyeux, créatif et ludique !

Placée sous le signe de la découverte et de la créativité, cette journée s'adresse aux enfants mais aussi à leurs parents. Chacun est invité à déployer son imaginaire et ses talents à travers une ribambelle d'ateliers et d'activités. Au programme : 20 ateliers créatifs, 2 parcours ludiques, une balade contée, des jeux géants, un petit-déjeuner OXFAM, une bourse aux jouets, livres et vêtements de seconde main, le tout ponctué par 4 spectacles de cirque, danse et théâtre.

Infos pratiques : Centre culturel Wolubilis – Cours Paul-Henri Spaak 1, 1200 Bruxelles
Dimanche 27 avril de 09h00 à 17h30
Animations et ateliers gratuits – Réservations obligatoires au 02 761 60 29
Spectacle « Etc. » de 6€ à 7€ – Réservations obligatoires au 02 761 60 30
www.wolubilis.be/jepa2014.php



Le second Plan de Gestion de l'Eau qui couvrira la période de 2016-2021 est à l'enquête publique du 4/12/2013 au 03/06/2014.

Un programme de travail et un calendrier sont proposés et soumis à consultation publique afin de mener à bien ce futur plan de gestion de l'eau qui sera adopté par le Gouvernement bruxellois à la date du 22 décembre 2015.

En outre, sont également soumises à consultation publique, les grandes questions auxquelles le prochain Plan de gestion de l'eau de la Région de Bruxelles-Capitale devra répondre dans les 6 prochaines années pour progresser dans la reconquête d'un bon état des eaux et des milieux aquatiques.

Infos : <http://www.bruxellesenvironnement.be/Templates/news.aspx?id=38942&langtype=2060>

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?
Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél.: 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83
Email : woluintertiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - Argenta n° BE77 9795 4933 4142

**Abonnement au Bulletin
de 6 à 10 €/ an, selon ...**



Wolu-Inter-Quartiers asbl reçoit le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert et d'ACTIRIS.



Les textes signés n'engagent que leurs auteurs.